

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 26 MAI 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 20/05/2011
Date d'affichage : 20/05/2011

L'an deux mille onze, le JEUDI 26 MAI, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjointes, M. Emmanuel GOSSIEUX, Mme Valérie SABOUROUX – DALES, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE, M. Joël THOMASSE, M. Claude PERONNE.

Excusé : NEANT

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX DALES

Présentation du projet de la Résidence Séniors du « Quartier la Pérelle »

Monsieur Blandin, aménageur représentant la Société Van Gogh 1, présente le projet de Résidence Séniors établi par l'Agence Schneider architectes – urbanistes. Toutes les maisons ont été redessinées. La résidence sera composée de 30 logements type trois pièces, dont neuf avec garage. Les toitures seront à double pente en ardoise. Le local commun aura un toit végétalisé. Ces locations avec services, destinées exclusivement aux personnes âgées, entreront dans le cadre de la Loi Bouvard Cenci. Les investisseurs : « Loueurs de Meublés Non Professionnels » (LMNP) bénéficieront d'une récupération de la TVA dans les 6 mois après la livraison, ainsi que d'une défiscalisation à hauteur de 18 % sur l'achat TTC frais de notaire inclus sur les 9 premières années avec la possibilité d'une réduction avec un taux moindre sur les 6 années suivantes.

Le Conseil Municipal estime que le projet correspond à son attente. L'architecte peut donc continuer en ce sens.

Plan Local d'Urbanisme : modification n°1, choix du Cabinet d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme initial de la commune de Thaon a été approuvé par délibération du 11 mai 2010. Parallèlement et conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme issues de la Loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, le Conseil Municipal souhaite procéder à la première modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure a pour objet :

- la suppression d'emplacements réservés ;
- la modification dans l'ordre d'ouverture des zones à urbaniser et l'ouverture à l'urbanisation d'une zone actuellement classée AU ;
- la modification des règles de retrait par rapport aux limites séparatives ;
- diverses adaptations des dispositions réglementaires actuellement en vigueur (aspect extérieur des constructions, conditionnement des opérations pouvant être mises en œuvre dans les zones à urbaniser...)

Monsieur le Maire présente la convention d'études proposée par le Cabinet TECAM de Douvres la Délivrande. Elle définit les quatre phases successives de la mission :

- ✓ Phase 1 : Mise au point des différentes modifications à apporter au dossier du P.L.U.
- ✓ Phase 2 : Elaboration des pièces constitutives du dossier
- ✓ Phase 3 : Analyse des observations formulées par les personnes publiques associées et le commissaire enquêteur
- ✓ Phase 4 : Montage du dossier d'approbation

Le coût de la mission est fixé forfaitairement à 2 500 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

- autorise le Maire à signer la présente convention d'études avec le Cabinet TECAM, pour un montant de 2 500 € hors taxes.

Le Conseil demande que le Cabinet TECAM confirme par écrit que ce prix comprend le travail effectué précédemment pour l'institution du Droit de Prémption Urbain.

**Etude de sécurisation et d'aménagement urbain paysagé de la traverse du bourg :
choix du cabinet de géomètres chargé de la réalisation des relevés topographiques**

Dans le cadre de l'étude de sécurisation et d'aménagement urbain paysagé de la traverse du bourg, Monsieur le Maire présente des devis de cabinets de géomètres relatifs à l'établissement des relevés topographiques nécessaires :

- Cabinet Lallouet – Debrock : 2 905.00 € hors taxes
- Cabinet Philippe Cavoit : 4 420.00 € hors taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer l'offre du Cabinet Lallouet – Debrock de Fleury sur Orne, pour un montant de 2 905.00 € HT, soit 3 474.38 € TTC

**Construction d'un local technique et de sanitaires pour la salle d'expositions
demande de subvention auprès du Conseil Général du Calvados.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de construction d'un local technique et de sanitaires pour la salle d'exposition. Le coût de ces travaux est estimé comme suit :

- Terrassement, maçonnerie et ravalement : 17 045.55 € HT, soit 20 386.48 € TTC
- Charpente : 4 597.16 € HT, soit 5 498.20 € TTC
- Couverture : 4 899.50 € HT, soit 5 859.80 € TTC
- Menuiserie : 4 250.00 € HT, soit 5 083.00 € TTC
- Placo - isolation : 4 931.06 € HT, soit 5 897.55 € TTC
- Plomberie : 2 493.00 € HT, soit 2 981.62 € TTC
- Electricité : 1 494.50 € HT, soit 1 787.42 € TTC
- TOTAL : 39 710.77 € HT, soit 47 494.07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- approuve le projet présenté ;
- sollicite, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Calvados, une subvention au titre de l'aménagement des petites communes rurales ;
- s'engage à financer, sur le budget de la commune, le reste de la dépense.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Avis sur le projet de PDIPR - Désignation des chemins à inscrire au PDIPR

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre en date du 21 septembre 1995 par laquelle Madame le Président du Conseil Général l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 le département a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins à inscrire en les désignant de façon précise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt du dossier :

- émet un avis favorable sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- approuve l'inscription des chemins suivants au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires non inventoriés sur les documents joints :
 - numéro 258 : parcelle B 230
 - numéro 968 : parcelle B 234
 - numéro 369 : parcelle B 232
- s'engage en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ORIVAL

Convention de mise à disposition de véhicule et de personnel pour l'entretien de la voirie

Dans le cadre de sa compétence « voirie », la Communauté de Communes d'Orival assure l'entretien des voiries d'intérêt communautaire. Pour ce faire, elle a acquis une balayeuse et recruté du personnel affecté principalement à cette mission. Il est proposé aux communes qui le souhaitent de bénéficier également de ce service pour les voies d'intérêt communal.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de véhicule et de personnel pour l'entretien de la voirie, à intervenir entre le Communauté de Communes d'Orival et la commune.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de la balayeuse et du chauffeur auprès de la commune de Thaon pour l'entretien des voies d'intérêt communal à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le coût horaire du service est fixé pour l'année 2011 à 26.15 € (15.65 € pour le personnel et 10.50 € pour le véhicule). Ce tarif sera appliqué au temps relevé par l'agent à chaque passage.

Le coût du service pourra être revu annuellement pour tenir compte de l'évolution du point d'indice applicable à la fonction publique, ainsi que du prix du carburant et des pièces d'entretien normal de la balayeuse. La modification de ce tarif fera l'objet d'une délibération et de l'établissement d'une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions,

- autorise le Maire à signer la présente convention,
- demande que le conducteur de la balayeuse signale sa prise de service et sa fin de service.

AFFAIRES DIVERSES

Pays du Bessin Au Virois : mise en place à titre expérimental d'une animation pour faciliter l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics : le code des marchés permet de mobiliser la commande publique en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi au travers de clauses d'insertion inscrites dans ces marchés. Le Conseil Municipal pense que ce système ne fonctionnera pas sans aide de l'Etat.

Le 08 juin 2011 à 17 h 30 : cérémonie commémorative, dépôt de gerbe au monument canadien du Fort Garry Horse.

Le 02 juillet 2011 à 20 h 45 à l'Eglise de Thaon : concert d'ouverture de la 22^{ème} saison de « Musiques en Bessin de l'ADTLB : Musique de Chambre par l'Ensemble de Basse Normandie ». Tarif 10 € (tarif réduit 6 € pour les habitants de Thaon, scolaires, étudiants et membres de l'ADTLB).

Inauguration de l'atelier de Serge Saint : 3 statues ont été léguées à la commune de Thaon par la famille de Serge dont une est exposée au centre UNCMT de Thaon. Une association va se créer pour valoriser le travail de l'artiste. Une exposition d'œuvres de différents sculpteurs dont cinq de Serge Saint est ouverte depuis le 1^{er} mai 2011 et jusqu'au 19 septembre prochain dans le parc d'Ar Milin' à Chateaubourg près de Rennes.

CCAS : projet voyage personnes âgées le 08 octobre 2011 à la Hague avec repas et visites d'expositions sur les films qui ont été tournés dans la région au Manoir du Tourp.

La Communauté de Communes d'Orival a commandé de nouveaux panneaux de basket et des filets pour le stade Hidalgo.

Sas à la MTL : une commission spéciale MTL va être mise en place rapidement. Un spécialiste doit venir sous 15 jours pour le chauffage. Un limiteur de décibels va être mis en place sans délai par la société Avenir Concept dont le devis s'élève à 3 523.42 € TTC.

Demande de parking à vélos pour les écoles : Monsieur Maury vérifiera auprès de la CdC d'Orival si la commande a bien été passée.

Le projet d'aménagement de la place de la Mairie : Monsieur Alain Prenelle attire l'attention du Conseil sur la suppression de places de parking qui risque de gêner les riverains. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt trois heures quarante minutes.